

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis no 03/22 « Comptes de l'année 2021 ».

Présidente : Pasteur Cora

Membres : Aubort Marjorie, Fasel Rachel, Lambercy Valérie, Quinodo Boris

Suppléants : Sandra Schmuki

Orbe, le 1^{er} mai 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de Mme Fasel Rachel, Aubort Majorie, Lambercy Valérie, Pasteur Cora, Smuki Sandra (supléante) s'est réunie le 13 avril 2022 dans les locaux de l'école de Chantemerle à Orbe. M. Quinodo Boris était excusé.

Nous remercions les représentantes du CODIR Mme Baumann Anne, municipale à Valeyres-sous-Rances et Benoît Mariette, Syndique des Clées et Mme Corinne Rauber, boursière de l'ASIOR, pour leurs réponses à nos questions.

Les comptes 2021 se bouclent avec un total de charges de CHF 5'399'9768.- et un total de produits (subventions diverses, participation des parents, écolage externe, etc) hors parts primaire et secondaire, de CHF. 84'957.-. Ceci porte ainsi la participation des communes à CHF 5'315'020.-.

Ces comptes présentent donc une augmentation de charges de CHF 99'590.- par rapport au budget 2021.

Les transports scolaires étaient assurés par CarPostal et HéliCie.

En tenant compte des frais de transports, le coût pour un élève primaire est de CHF 3'325.- et de CHF 4'723.- pour un élève du secondaire.

La commission relève les points suivants :

- 502.3188 : Les charges des transports des élèves sont de nouveau en hausse. La différence entre le budget et les comptes montre une différence de CHF 140'580.-. On relève qu'entre 2016 et 2021, ces charges ont augmenté de 21.85%.
- 503.4511 : L'ASIOR a reçu une aide de la Confédération (OFAS) liée au restaurant scolaire de Chantemerle.

- 503.3021 : Le nombre d'enfants utilisant le restaurant scolaire a augmenté, obligeant à engager une personne supplémentaire (portant le nombre total à 3), ainsi qu'une remplaçante en cas d'absence d'une de ces 3 personnes. Cela explique l'augmentation sur les charges salariales de CHF 8'000.-.

Au vu ce qui précède, après discussion et à l'unanimité, la commission invite le conseil intercommunal (ASIOR) à prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal, considérant :

- le préavis 03/22 concernant les comptes 2021 ;
- le rapport de la commission ad'hoc ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2021, présentant une participation des communes de CHF 5'315'020.29
2. De décharger la commission de gestion de son mandat.

Orbe, le 1^{er} mai 2022

La présidente :

Cora Pasteur